



(Département du Gard)

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, repris par les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et complétée par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective) et des projets à venir (étude prospective).

Il porte généralement sur les points suivants :

- ✓ Perspectives économiques et financières au plan national.
- ✓ Situation budgétaire et financière de la collectivité et perspectives d'évolution
- ✓ Orientations de l'année à venir tant en fonctionnement qu'en investissement avec présentation des engagements pluriannuels envisagés.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre et aussi faire l'objet d'une publication. Une délibération spécifique formalise la présentation du ROB et prend acte de la tenue du débat.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2016 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Milhauoise, tout en intégrant les fortes contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2016 ainsi qu'à la situation financière locale.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal consacrée au vote du budget primitif 2016.

1- LE CONTEXTE GENERAL

1.1 - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Sources : <http://www.insee.fr> - Note de conjoncture INSEE Octobre 2015
<http://www.economie.gouv.fr/cedef>
<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Les perspectives économiques en Europe, et plus particulièrement en France, sont revues à la baisse par rapport à celles envisagées il y a encore quelques mois par les organisations internationales et la majorité des prévisionnistes.

La croissance des économies avancées est restée solide au deuxième trimestre 2015. L'activité a nettement accéléré dans les pays anglo-saxons et, dans la zone euro, le scénario d'une reprise qui se diffuse s'est confirmé (+0,4 %) ; en son sein, seule la croissance française a déçu, marquant le pas après un début d'année dynamique. En revanche, l'activité a rechuté au Japon et les économies émergentes ont continué de tourner au ralenti, comme la Chine, voire sont restées en récession, notamment le Brésil et la Russie.

Aux États-Unis et au Royaume-Uni, la croissance resterait soutenue par une demande privée dynamique, notamment stimulée par l'accélération du pouvoir d'achat du revenu. Dans la zone euro, la croissance s'élèverait progressivement (+0,4 % au troisième trimestre puis +0,5 % au quatrième). Les exportateurs bénéficieraient encore d'un euro nettement plus faible que l'an dernier. La consommation des ménages gagnerait en dynamisme grâce à la nouvelle baisse des prix du pétrole et à l'amélioration du marché du travail. Enfin, l'investissement des entreprises accélérerait et resterait notamment vigoureux en Italie et en Espagne.

En France, la baisse de la production industrielle au printemps et au début de l'été ne serait que temporaire mais affecterait encore le rythme du PIB au troisième trimestre (+0,2 %), avant qu'il ne s'élève au quatrième (+0,4 %). Cela porterait la croissance sur l'année à +1,1 % (après +0,2 % en 2014). Au-delà des à-coups survenus au premier semestre, la consommation des ménages retrouverait une croissance en phase avec les gains de pouvoir d'achat, lequel accélérerait nettement sur l'ensemble de l'année (+1,7 % après +1,1 %). En revanche, leur investissement en logement continuerait de reculer et de peser sur l'activité d'ensemble. Après une hausse au premier semestre, l'investissement des entreprises accélérerait modérément au second semestre : les conditions de financement se sont améliorées, avec la hausse de leurs marges et un accès au crédit facilité par les mesures de politique monétaire. Surtout, leurs perspectives de demande se dégagent, ce qu'indique l'amélioration du climat des affaires depuis le début d'année dans quasiment tous les secteurs, à l'exception notable de la construction.

Le regain de l'activité entraîne celui de l'emploi marchand, par ailleurs favorisé par le CICE et le Pacte de responsabilité, même s'ils tardent à enrichir la croissance en emplois. En outre, les contrats aidés dans les branches non marchandes resteraient dynamiques. Au total, près de 120 000 emplois seraient créés au cours de l'année 2015. Ce serait suffisant pour compenser la hausse de la population active, et le taux de chômage serait stable au second semestre à 10,3 % en France (y compris Dom), sans pour autant être infléchi.

S'agissant de la dette publique c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts publics contractés par l'État, la Sécurité sociale, les organismes divers d'administration centrale (ODAC) et les collectivités territoriales, elle s'établit, à la fin du deuxième trimestre 2015, à 2 105,4 Md€, en hausse de 16,0 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle augmente de 0,2 point par rapport au premier trimestre 2015, à 97,6%. Rappelons que fin 2014, cet encours de dette s'élevait à 2 037,8 milliards d'euros, dont 188,2 milliards d'euros pour les collectivités locales, après 1 953,4 milliards un an plus tôt. Il atteignait 95,6 % du PIB, contre 92,3 % fin 2013.

1.2 - LA SITUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Source : Extrait du rapport 2015 de l'Observatoire des Finances Locales

Au 1er janvier 2014, le secteur communal rassemble 36 614 communes regroupées en 2 145 EPCI à fiscalité propre et 67 communes isolées (y compris Mayotte).

La croissance des dépenses de fonctionnement ralentit

En 2014, les dépenses de fonctionnement du secteur communal progressent de 2,1 %, soit un rythme plus modéré que les années précédentes (respectivement + 3,2 % et + 3,4 % en 2012 et 2013).

Ce ralentissement est plus visible dans les communes (+ 1,6 % après + 2,9 % en 2013) que dans les groupements à fiscalité propre (+ 4,1 % après + 4,7 %). Il provient notamment de la baisse des achats et charges externes (-0,8 % après + 3,6 % en 2013).

Les frais de personnel restent en revanche dynamiques dans le secteur communal, et connaissent même une accélération en 2014 : + 4,5 % après + 3,3 %. Ils pèsent de plus en plus sur les budgets des communes et des groupements à fiscalité propre ; ainsi, avec 43,6 Md€, ils représentent 48,8 % des charges de fonctionnement en 2014, soit un point de plus qu'en 2013.

Le point d'indice de la fonction publique étant gelé depuis juillet 2010, cette augmentation provient notamment du relèvement du taux de la contribution « employeur » due à la CNRACL (passé de 28,85 % à 30,40 % au 1er janvier 2014), et de la revalorisation de la grille indiciaire pour les agents de catégorie C et B intervenue au 1er février 2014. Ces deux facteurs expliquent à eux seuls près d'un tiers de l'évolution intervenue dans le secteur communal en 2014. La progression des frais de personnel provient donc pour partie d'une augmentation des effectifs, qui peut notamment être liée à la réforme des rythmes scolaires, même si c'est en 2015 que les effets se sont faits sentir en année pleine.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, la progression des frais de personnel est plus forte dans les groupements à fiscalité propre (+ 7,1 %) que dans les communes (+ 4,0 %). Ceci reflète la montée en charge progressive de l'intercommunalité qui associe une hausse modérée des dépenses communales de personnel et une progression importante de celles des groupements de communes.

Cette approche, comptable mais non consolidée, ne tient toutefois pas compte des flux liés à la mutualisation des services en matière de gestion et de dépenses de personnel (mises à disposition de personnel facturées) qui se développent au niveau du secteur communal.

Stabilisation voire diminution des recettes courantes

Avec 104,8 Md€, les recettes de fonctionnement progressent seulement de 0,2 % en 2014, après + 2,0 % en 2013, ce qui confirme le ralentissement commencé en 2012. Ce ralentissement s'explique à la fois par la baisse des concours de l'Etat (-3,4 %) et par la moindre progression des impôts locaux (+ 1,1 % après + 4,3 % en 2013).

Au sein des impôts locaux, qui représentent maintenant près de la moitié des recettes de fonctionnement (49 %), les produits des impôts économiques (CFE, CVAE, IFR et TASCOM) diminuent de 0,3 % en 2014. Cette diminution provient notamment de la baisse de la CVAE (-2,5 %), contrecoup de la forte hausse observée en 2013 (+ 7,5 %).

Les taxes ménages (taxes foncières et taxe d'habitation) progressent seulement de 2,1 % en 2014, après + 3,6 % en 2013. Cette progression assez faible s'explique tout d'abord par l'augmentation limitée des bases imposées, en raison d'une revalorisation des valeurs locatives de + 0,9 % en 2014, après + 1,8 % en 2013 ; par ailleurs, conformément au cycle électoral, les hausses de taux ont été limitées.

Quant aux autres impôts et taxes, ils sont en légère hausse (+ 0,9 %), malgré une diminution des droits de mutation à titre onéreux versés aux communes (-1,2 %).

Dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, le montant des concours financiers de l'Etat au secteur communal baisse de 3,4 % en 2014, pour s'établir à 26,8 Md€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) décroît en 2014 de 4,0 % pour les communes et de 1,8 % pour les groupements à fiscalité propre, ce qui représente une diminution de la DGF de 3,4% sur l'ensemble du secteur communal. Le renforcement de la péréquation communale s'est poursuivi avec la confirmation en 2014 de la montée en puissance des deux fonds de péréquation horizontale du secteur communal : le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est augmenté de 210 M€ et atteint 570 M€ en 2014 ; le FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) est augmenté de 20 M€ et atteint 250 M€ en 2014.

Au total, malgré le ralentissement des dépenses de fonctionnement, leur augmentation reste assez nettement supérieure à celle des recettes, ce qui entraîne une baisse de l'épargne brute du secteur communal pour la troisième année consécutive : -9,9 %, pour s'établir à 15,4 Md€. Cette baisse concerne plus particulièrement les groupements à fiscalité propre : -11,9 % contre -9,0 % pour les communes.

L'investissement en recul

En 2014, dans le bloc communal, les dépenses d'investissement hors remboursements de dette chutent de 11,4 %, à 33,4 Md€. Cette chute, après la forte hausse de 2013 (+ 9,0 %), s'inscrit dans les effets classiques du cycle électoral, avec cependant une ampleur accentuée par la réduction de l'épargne brute. Pour les communes, la baisse se concentre sur les dépenses d'équipement (-15,4 %) tandis que les subventions d'équipement progressent (+ 4,2 %) ; au contraire, pour les groupements à fiscalité propre, la baisse de l'investissement est comparable pour ces deux composantes (-4,8 %).

Malgré leur baisse en 2014, les dépenses d'investissement, hors remboursements de dette, du bloc communal représentent toujours plus de 60 % de l'investissement global des collectivités locales.

Diminution du recours à l'emprunt

Face aux 33,4 Md€ de dépenses d'investissement hors remboursements de dette, le bloc communal ne dispose que de 30,7 Md€ en provenance de l'épargne brute et des recettes d'investissement(hors emprunts). Ainsi, le besoin de financement est de 2,7 Md€ en 2014, en baisse de près de 2,4 Md€ par rapport à 2013, essentiellement du fait de la baisse de l'investissement.

Cependant, le flux net de dette (emprunts nouveaux - remboursements) diminue à nouveau, passant de 2,0 Md€ en 2013 à 0,8 Md€ en 2014. Le bloc communal opère donc un prélèvement sur la trésorerie de 1,9 Md€, après un prélèvement de 3,0 Md€ en 2013. La dette du secteur communal atteint 86,0 Md€. Compte-tenu de la faible évolution des recettes de fonctionnement, le taux d'endettement (dette/recettes de fonctionnement) augmente de 0,9 point pour atteindre 82,1% en 2014.

Les dépenses de personnel

Elles représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement et pourraient progresser de façon moins soutenue qu'en 2014. D'une part, le relèvement de 0,1 point du taux de la contribution employeur due à la CNRACL (qui passe de 30,4 % en 2014 à 30,5 % en 2015) est nettement plus modéré que celui observé au 1er janvier 2014 (+ 1,55 point). D'autre part, l'effet de la revalorisation des grilles des catégories C et B devrait également être moins important qu'en 2014. Bien que Bercy s'y soit opposé dans un premier temps, le dégel de la valeur du point d'indice de la fonction publique en 2016 a été annoncé par la Ministre, mais serait toutefois contenu.

Enfin, les effets du cycle électoral 2015, associés à la baisse de l'épargne brute, devraient amener une nouvelle baisse des dépenses d'investissement.

1.3 - LES INCIDENCES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2016 POUR LES COLLECTIVITES

Source: La Lettre des Finances Locales -La Gazette des communes

Baisse des dotations et augmentation de la péréquation verticale

Le contenu du PLF 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

Pour l'année 2016, le montant de DGF est fixé à 33,109 milliards d'euros, en recul de 9,6 % par rapport à 2015.

Ce recul, essentiellement imputable à la contribution au redressement des finances publiques de 3,67 milliards d'euros, représente 1,89 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2014.

La clef de répartition serait identique à celle appliquée cette année, à savoir au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités territoriales.

Pour 2016, la contribution des communes au redressement des finances publiques s'élève à 1,450 Md € (comme en 2015). Parallèlement, cette baisse s'accompagnera d'un renforcement substantiel des dotations de péréquation verticale.

La croissance des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) est identique à celle figurant dans la loi de finances initiale pour 2015, à savoir, +180 millions d'euros de crédits nouveaux pour la DSU et +117 millions d'euros pour la DSR. Quant à la dotation nationale de péréquation (DNP), le montant alloué en 2015, soit 794 millions d'euros, sera reconduit au titre de l'année 2016.

Evolution du F.P.I.C.

L'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est fixée à 1 milliard d'euros en 2016 (+220 millions d'euros). Des dispositions sont introduites afin de préserver les communes pauvres situées dans des intercommunalités riches : sont ainsi exonérées de contribution au titre du FPIC, l'ensemble des communes de plus de 10 000 hab. classées parmi les 250 premières éligibles à la DSU, l'ensemble des communes de moins de 10 000 hab. classées parmi les 30 premières éligibles à la DSU et les 2 500 premières communes de moins de 10 000 hab. classées selon l'indice synthétique utilisé pour déterminer l'éligibilité à la DSU et à la DSR.

Le soutien aux recettes d'investissement

Est créé un fonds de soutien à l'investissement local, constitué de deux enveloppes :

- 500 M d'€ pour les communes et les EPCI, distribués par les préfets, financeront la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;
- 300 M d'€, également gérés par les préfets, sont réservés aux communes de moins de 50 000 habitants, dont 200 M d'€ sont issus du maintien en 2016 de la dotation d'équipement des territoires ruraux à son niveau de 2015 (816 millions d'euros contre 616 millions en 2014).

S'agissant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les collectivités et leurs groupements pourront désormais récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1er janvier 2016.

Il faut aussi rappeler que l'augmentation du taux pour le remboursement de la TVA aux collectivités décidée dans la loi de finances pour 2015 permettra d'obtenir davantage de recettes au titre du FCTVA : 16,404 % contre 15,761 %, applicable aux dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

Abaissement du plafond de cotisation au CNFPT

Le gouvernement propose de réduire la contribution des collectivités territoriales au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT par les employeurs territoriaux passe de 1% à 0,8%, conduisant à un allègement des charges pesant sur ceux-ci.

Rythmes scolaires

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé et la part majorée de l'aide est maintenue pour soutenir les communes les plus en difficulté.

Evolution des bases fiscales

La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières). Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties (date de la dernière révision générale). C'est pourquoi, pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, elle est revalorisée chaque année par des coefficients forfaitaires nationaux fixés annuellement par les lois de finances. La Loi de Finance 2016 a fixé à **1** le coefficient de variation des valeurs locatives pour 2016. Depuis 2007, ces revalorisations ont été les suivantes :

Evolution de la variation en pourcentage

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1.80	1.60	2.50	1.20	2.00	1.80	1.80	0.90	0.90	1.00

En bref :

L'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur une maîtrise des dépenses publiques. Le plan d'économies de 50 milliards d'euros d'ici 2017 se poursuit.

Les collectivités locales y contribuent à travers la baisse de leur principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement, mais y sont également associées via l'objectif renforcé de maîtrise de la dépense locale.

Les travaux sur la nouvelle architecture de la DGF et son articulation avec les évolutions de la carte intercommunale auront lieu dès cette année pour une application en 2017.

Le gouvernement devra remettre au Parlement, avant le 30 juin 2016, un «rapport circonstancié» sur ce dossier majeur.

Par ailleurs, le volet de la réforme qui concerne la péréquation verticale (DSU, DSR et DNP) et qui était très consensuel est, lui-aussi, gelé jusqu'en 2017.

Les notions de DSU et DSR «cible» persisteront donc en 2016.

En 15 ans, les collectivités locales ont absorbé de nombreux transferts de compétences (l'équivalent de 28 milliards d'euros dans les comptes 2015) et la nature de leurs recettes fiscales a été modifiée. De plus, le principal concours financier de l'Etat fait l'objet depuis 2014 d'une forte baisse programmée jusqu'en 2017. Enfin, la réforme territoriale et la succession des échéances électorales locales recomposent le paysage institutionnel et politique de nos territoires.

Dans ce contexte, 2015 a ouvert un nouveau cycle d'arbitrages financiers avec en toile de fond des situations très disparates. Ces arbitrages porteront notamment sur le niveau et le type de dépenses locales, avec d'importantes conséquences sur leurs bénéficiaires.

2 - LA SITUATION DE LA COMMUNE

L'analyse rétrospective de la «santé» financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale.

En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

Après la prise en compte en 2014 d'une situation financière perfectible, héritage de plusieurs années d'une gestion erratique, les exercices 2014 et 2015 ont été consacrés à la régularisation des opérations passées, l'exécution de décisions de l'ancienne équipe en matière d'investissement et à la recherche de marges de manœuvres par l'optimisation des coûts (analyse et renégociation des contrats, réduction des dépenses superflues).

Ces démarches volontaristes devraient conduire à une stabilisation des charges à caractère général, à la maîtrise des dépenses de personnel dans les années à venir. Ces résultats attendus permettront un léger redressement de l'épargne nette (épargne brute moins remboursement du capital de la dette, synonyme d'autofinancement), qui reste positive.

Les efforts devront se poursuivre en 2016 pour endiguer l'affaiblissement de l'épargne brute, victime de la baisse des dotations de l'Etat (-7.9% en 2015), dont **96 803€** euros pour la seule dotation forfaitaire dans le cadre de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques, alors qu'elle s'élevait à 39 191 € en 2014.

2.1 - LE BUDGET PRINCIPAL DE FONCTIONNEMENT

2.1.1 - Evolution des recettes de fonctionnement du budget principal - Rétrospective et Projection

Le contexte économique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il serait raisonnable d'envisager une diminution des ressources communales, en prenant comme hypothèse :

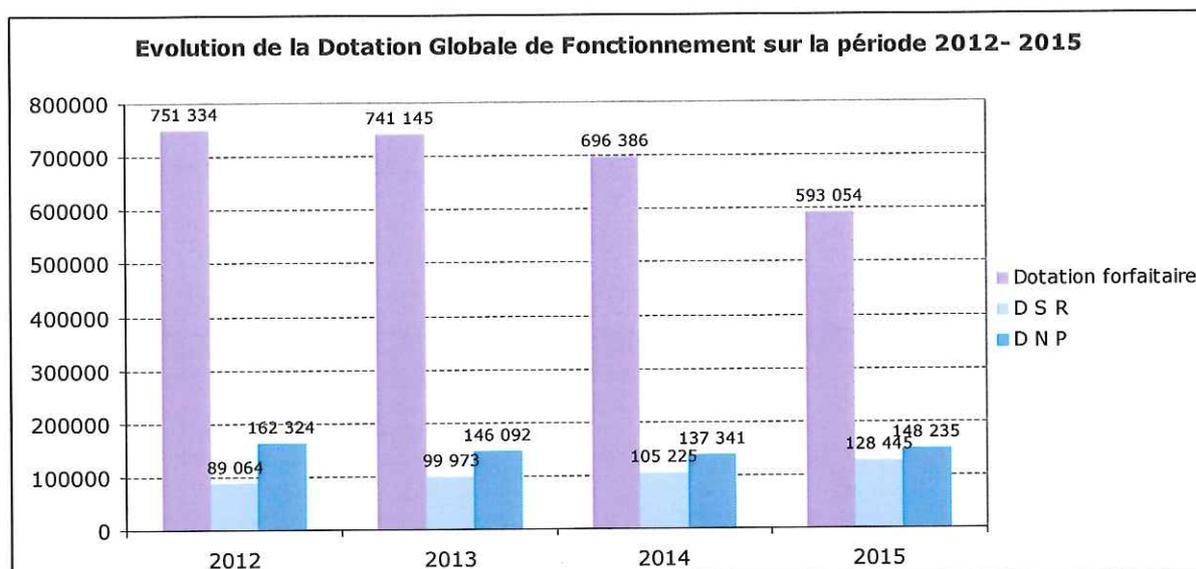
- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal ;
- ✓ Une stagnation des produits fiscaux (constructions nouvelles, changement de destination, dispositifs de dégrèvements de la nouvelle Loi de Finances, tassement des bases ...) ;
- ✓ Une baisse accentuée des concours financiers de l'État.

Pour mémoire, la collectivité a contribué au redressement des finances publiques à hauteur de 39 191 € en 2014 et 96 803€ en 2015.

De plus, il est prévu pour 2016 une contribution supplémentaire, égale à celle demandée en 2015. Ainsi, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2016 est évaluée à un niveau identique à celui de 2015. Elle évoluerait donc de la manière suivante :

	2012	2013	2014	Hypothèse Ca 2015	estimation 2016	projection 2017
DGF perçue	1 002 732	987 210	938 952	869 734	800 516	731 298
évolution en valeur	62 510	-15 522	-48 258	-69 218	-69 218	-69 218
évolution en %	6,65%	-1,55%	-4,89%	-7,37%	-7,95%	-8,65%

La DGF est composée de plusieurs éléments : la Dotation forfaitaire, le Dotation Nationale de Péréquation et le Dotation de Solidarité Rurale.



En 2014, l'évolution avait été négative pour la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :-5.99% soit un produit de 137 341 €.

Pour 2015, une baisse identique avait été estimée au budget primitif. Toutefois, la collectivité a perçu 148 235 €, soit une hausse de 7.5%. Il est envisagé de conserver le montant reçu en 2015 pour 2016. Il est à noter qu'à la date de vote du Budget primitif, les dotations auront été notifiées aux collectivités, le montant réel attendu sera alors pris en compte dans les recettes de fonctionnement.

Pour mémoire, la péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesses, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses

fonctionnement		réalisé 2013	réalisé 2014	Hypothèse CA 2015	DOB 2016
Recettes		5 325 941,33	5 381 486,77	5 563 814,01	5 433 600
013	ATTENUATION DE CHARGES	51 138,88	32 325,07	70 576,47	65 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 655,31	0,00	0,00	25 000
70	PRODUITS DE SERVICE, DOMAINE ET VENTES DIVERSES	250 133,70	237 476,62	314 058,33	310 000
73	IMPOTS ET TAXES	3 660 253,08	3 714 073,48	3 845 040,17	3 762 000
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 343 070,53	1 368 270,08	1 309 671,11	1 250 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 178,74	7 696,08	6 800,00	6 600
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 511,09	21 645,44	17 667,93	15 000

Les recettes d'origine fiscales

La revalorisation des bases fiscales, prévue par la Loi de Finances 2016 est établie à **1%**, alors qu'il s'établissait à 0.9% en 2015.

L'estimation du produit attendu, à la date de rédaction du présent rapport tient compte des bases notifiées pour les 3 taxes par les services fiscaux le 15 mars 2016 :

Les taux d'imposition 2016 sont maintenus à leur niveau 2015

	TH*	TF	TNB
Bases notifiées 2016	7 298 000	5 237 000	67 800
Taux 2016	14,71%	26,12%	62,90%
Recettes prévisionnelles	1 073 536	1 367 904	42 646
Total	2 484 086		

*Toutefois la Direction Générale des Finances Publiques a informé les maires, le 2 mars, que les recettes de Taxe d'Habitation notifiées en mars sont d'ores et déjà "**surestimées**" puisque les dégrèvements prévus en 2015 ont été modifiés par l'article 75 de la Loi de Finances pour 2016. Selon les explications fournies par la DGFIP, les montants effectifs des nouveaux dispositifs de dégrèvements seront connus trop tardivement pour servir de calcul aux produits attendus de la **TAXE D'HABITATION** au moment de l'élaboration des budgets. Ils seront transmis en novembre 2016 aux collectivités.

En conséquence, et à titre indicatif la DGFIP précise que cette surestimation sera de l'ordre de 2% au plan national, avec des variations selon le profil de chaque collectivité.

Considérant que l'impact des nouveaux mécanismes de dégrèvement sur la taxe d'habitation ne sera connu qu'en novembre 2016, l'attitude prudente consiste à minorer le produit attendu pour la taxe d'habitation de 2% soit -21 536 €, c'est à dire 1 052 000€ au lieu de 1 073 536€.

Un produit estimé à 2 462 000€.

Malgré l'augmentation mécanique des bases, sous l'effet de la valorisation annuelle et de la production de m2 construits, on constate un tassement des bases de taxe d'habitation et une trop légère progression des bases foncières par rapport à 2015.

Comparatif des 3 taxes communales de la ville par rapport aux taux moyens nationaux, départementaux en 2015 et taux plafonds en 2016.

	Référence : taux moyen communal 2015		Taux plafonds 2016	Taux Milhaud 2015/2016
	Niveau national	Niveau départemental		
Taxe habitation	24.19	26.96	67.40	14,71
Taxe foncière	20.52	24.38	60.95	26,12
Taxe Foncière non bâti	49.15	70,31	175.78	62,9

Pour mémoire :

Le taux plafond à ne pas dépasser pour l'année N correspond au taux moyen départemental N-1 réduit du taux de l'EPCI N-1 x 2.5.

La fiscalité reversée

Il s'agit des reversements effectués par Nîmes Métropole et qui correspondent à :

- ✓ l'attribution de compensation AC
- ✓ la dotation de solidarité communautaire DSC
- ✓ le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC. Ce fond, alimenté par les agglomérations dont la richesse fiscale est supérieure à 90% de la moyenne de leur strate démographique, est ensuite réparti entre les EPCI bénéficiaires et leurs communes membres. Le fonds progresse chaque année. (péréquation horizontale).

	2012	2013	2014	projet CA 2015	DOB 2016
AC	909 895	909 058	827 962	892 312	830 000
DSC	51 551	50 795	50 795	50 795	50 700
FPIC	24 438	60 363	85 401	115 227	115 000

En cumul, le total de ces trois recettes de fiscalité reversée a progressé de 72 450 € sur la période 2012 - 2015.

Les autres recettes de fonctionnement

Le produit des droits de mutation est prévu en très légère baisse à environ 120 000 euros par rapport au BP 2015, considérant la prudence qu'il est nécessaire de conserver quant à ce produit qui peut être affecté par des variations brutales, en fonction du marché de l'immobilier, les variations des taux d'emprunts mais également des difficultés de recourir à l'emprunt.

	réalisé 2013	réalisé 2014	réalisé 2015	DOB 2016
Droits de mutation	105 433	120 471	121 116	120 000

La taxe locale sur l'électricité reste constante aux alentours de 116 000 euros.

La variation des autres recettes réelles de fonctionnement sera hétérogène selon les postes du budget. A noter que 38% de cette recette est reversée au Syndicat Mixte d'Electrification du Gard. Certains postes seront en hausse, les autres seront, pour la plupart, stables ou en légère diminution.

Les produits des services, domaine et ventes diverses : ce poste a sensiblement progressé sur les dernières années, notamment par la vente des droits ALSH, mis en place récemment, mais aussi la fréquentation du service de restauration scolaire.

	réalisé 2013	réalisé 2014	réalisé 2015	DOB 2016
Produits de services	250 133	237 476	314 000	300 000

Les recettes de droits scolaires (cantine des écoles/ALSH et de la crèche) sont corrélées avec le coût du service supporté par la commune (marché de restauration scolaire).

2.1.2 - Evolution des dépenses de fonctionnement du budget principal

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

fonctionnement		2013	2014	hypothèse au 31-12-2015	DOB 2016
Dépenses		4 860 182,45	4 995 523,66	5 251 433,07	5 563 000
différence en valeur/N-1		-464 103,57	135 341,21	255 909,41	281 566,93
variation en %		-9,55%	2,71%	4,87%	5,09%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 208 225,19	1 154 738,92	1 272 709,13	1 350 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 574 962,23	2 743 791,97	2 925 587,77	3 100 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	53 945,00	60 321,00	63 789,00	64 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	358 430,22	406 764,66	343 778,17	348 000

65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	420 578,97	403 467,06	427 206,78	445 000
66	CHARGES FINANCIERES	242 200,92	221 552,99	211 446,59	249 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 839,92	4 887,06	6 915,63	7 000

ce tableau n'intègre pas le virement à la section de fonctionnement

Les charges de personnel

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est un facteur clé de l'équilibre de la section de fonctionnement.

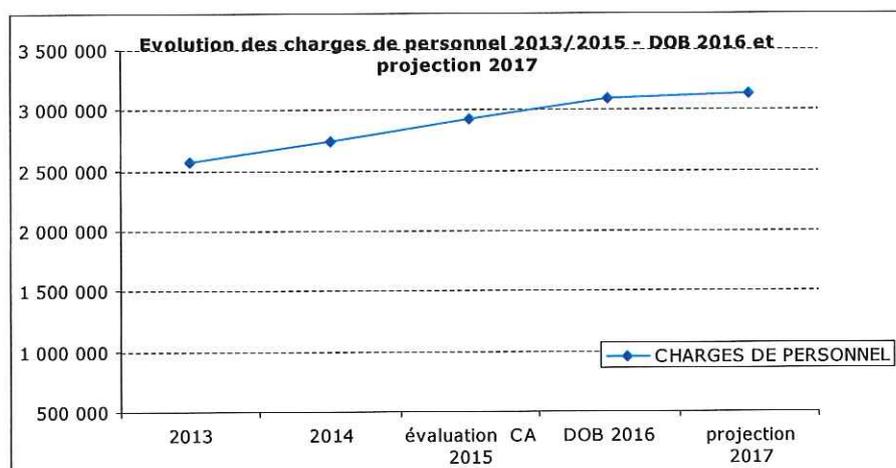
La masse salariale progresse mécaniquement chaque année (pour mémoire, la progression du Glissement Vieillesse Technicité était de 0.8% en 2014 au niveau national).

Les charges de personnel représentent moins de 3 millions d'euros en 2015, l'objectif est de contenir la progression de la dépense en 2016, malgré l'impact des recrutements liés à la nécessaire réorganisation des services.

Toutefois, l'annonce par le **Gouvernement de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui pourrait intervenir courant 2016 et serait comprise entre 0.7 et 1.5%**, oblige à une évaluation cohérente à hauteur de 3 100 000 € environ l'enveloppe globale.

Nature		2013	2014	crédits ouverts 2015	hypothèse au 31-12-2015	DOB 2016
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 574 962	2 743 792	2 933 404	2 925 588	3 100 000

	2013	2014	hypothèse au 31-12-2015	DOB 2016
Part des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement	52,98%	54,93%	55,71%	55,73%



Les charges à caractère général

En 2014, elles représentaient 1.15 millions d'euros et devraient s'établir à 1.27 millions d'euros en 2015. Elles regroupent les achats courants, les services extérieurs, les frais d'énergie, les contrats de prestations et de maintenance, les dépenses d'entretien....
Elles constituent le second poste de dépenses.

L'objectif est de les contenir tout en préservant le niveau de qualité de prestations et en continuant la recherche d'économies et d'amélioration de la gestion, mais également par les économies réalisées sur les postes compressibles, dégager des marges pour assurer les charges lourdes d'entretien des bâtiments, nettoyage de la garrigue et les travaux en régie (poste «fournitures pour travaux de bâtiment réalisés en régie» serait abondé de 25 à 30 000 €).

Nature		2013	2014	crédits ouverts 2015	hypothèse au 31-12-2015	DOB 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 208 225	1 154 7389	1 366 088	1 272 709	1 350 000

Elles sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants, le coût de l'énergie, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements (véhicules, parc informatique, équipements divers des services).

Les efforts de gestion sont malgré tout à poursuivre conformément aux objectifs définis par la collectivité et devraient voir leurs effets à l'horizon 2017.

Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre intègre entre autre, les indemnités et cotisations des indemnités des élus, le versement des subventions aux diverses associations, et autres organismes tels le CCAS, les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats de coopération...

Il est proposé de maintenir sensiblement ces dépenses à l'enveloppe du BP 2015, bien que les participations aux différents syndicats pèsent de plus en plus sur les dépenses de la collectivité.

Nature		2013	2014	crédits ouverts 2015	hypothèse au 31-12-2015	DOB 2016
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	420 579	403 467	448 078	427 206	445 000

Les atténuations de produits

Ce chapitre intègre le prélèvement au titre des logements sociaux (article 55 de la Loi SRU) qui a été majoré sous l'effet de l'arrêt de carence pris par le Préfet de 53 945 € en 2013 à 63 789 en €, valeur qui sera identique en 2016*. (*en l'état actuel des notifications reçues sur les décomptes de logements réellement produits)

L'objectif de la collectivité est de réduire ce prélèvement en souscrivant à ses obligations de réalisation des logements sociaux manquants, aujourd'hui maîtrisées par les services de l'Etat et de l'Etablissement Public Foncier (EPF), conséquence du retrait de droit de préemption.

Pour comparaison, ce prélèvement représente deux emplois, ou la location de 2 balayeuses, ou bien encore la moitié de la participation annuelle de la commune au SDIS...

Les charges financières

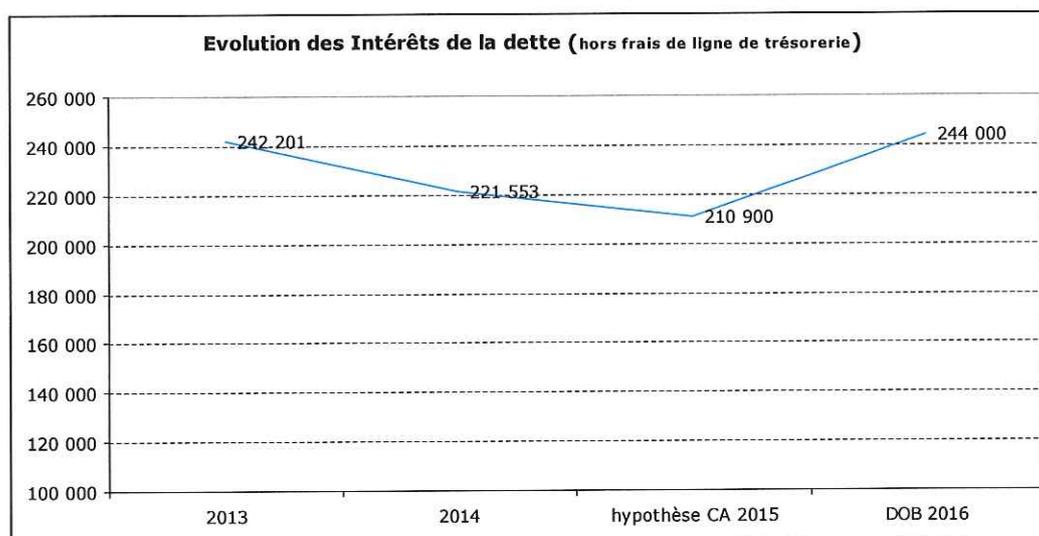
Bien qu'en 2015, deux prêts soient arrivés à échéances (représentant 3 310 €), et qu'il n'ait pas été recouru à l'emprunt, le poids de la dette à la section de fonctionnement (Intérêts) sera majorée du fait même de l'architecture de celle-ci, constituée de différents types de contrats (variable, progressif, échéances constantes en capital, in fine).

La dette est principalement constituée de prêts à taux fixe : le capital restant dû au 31/12/2015 estimé s'établit à 5 529 800€.

Nature		2013	2014	crédits ouverts 2015	hypothèse au 31-12-2015	DOB 2016
66	CHARGES FINANCIERES	242 201	221 553	229 930	211 446	249 000

En plus des intérêts de la dette strictement liée à l'investissement, le chapitre 66 comptabilise également les frais financiers dus pour les lignes de trésorerie. La collectivité n'a pas eu besoin de ligne de trésorerie en 2015.

Dans l'hypothèse d'un recours à l'emprunt pour les besoins d'investissements, cette opération aurait lieu en cours d'année et donnerait lieu à un réajustement des crédits, bien qu'une provision soit déjà prévue (gymnase, agenda d'accessibilité programmée).

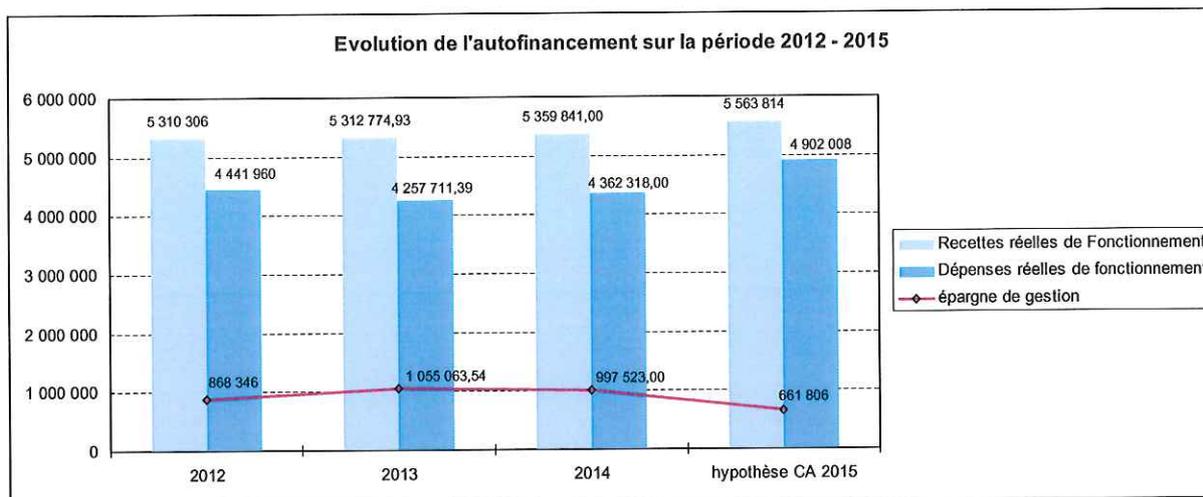


2.1.3 - Les indicateurs du niveau d'autofinancement

L'objectif du maintien de l'autofinancement constitue l'enjeu essentiel compte tenu de la situation actuelle : augmentation mécanique des charges et baisse des recettes. Cet autofinancement nécessitera un effort collectif pour garantir un niveau nécessaire aux investissements.

La santé financière et la capacité de la collectivité à maintenir ses investissements identifiés par plusieurs indicateurs :

L'épargne de gestion est l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et avant remboursement des intérêts de la dette. L'épargne de gestion reflète la capacité de la section de fonctionnement à dégager un autofinancement.



L'épargne brute, appelée aussi "*capacité d'autofinancement brute*" (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie), réduit des intérêts de la dette. Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital, financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet :

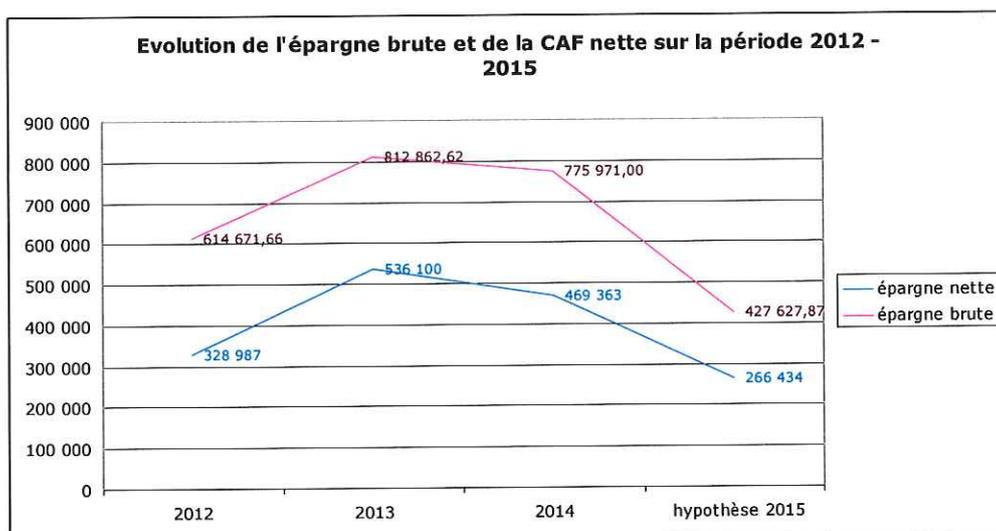
- ✓ d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- ✓ de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

L'épargne brute est affectée au budget de l'année suivante prioritairement au remboursement du capital de la dette, à la couverture des restes à réaliser de l'année N-1 et et le surplus, s'il existe, aux nouvelles dépenses d'investissement.

L'épargne nette ou "*Capacité d'autofinancement nette*" (CAF nette) est égale à l'épargne de gestion réduite du remboursement de la dette (capital et intérêts).

Une Caf négative illustre la mauvaise santé financière de la collectivité et s'analyse comme un épuisement durable de ses ressources, donc de son fond de roulement.

Elle représente l'autofinancement de la collectivité, mais constitue également un indicateur pour couvrir la dette et des investissements nouveaux.



L'érosion de la CAF comme l'illustre le graphique ci-dessus est symptomatique de la baisse structurelle des recettes et de la part de la dette qui reste lourde dans la gestion. La capacité de la collectivité dans les années à venir à maintenir ses ressources propres à un niveau correct dépend

de l'action menée sur plusieurs leviers : recherches d'économies, valorisation des recettes propres à la commune, réorganisation des services et gestion active des ressources humaines pour limiter les besoins futurs de recrutement : gestion modérée et pragmatique.

A l'horizon 2017, l'effet conjugué de la baisse des dotations, qui est déjà pérennisée par la Loi de Finances 2016 et selon toute vraisemblance également par le PLF 2017, le tassement des recettes fiscales, le glissement naturel des dépenses, placera la collectivité dans une situation budgétaire tendue, et devra amener à emprunter "raisonnablement" donc maintenir sa ligne politique sur une gestion cohérente et mesurée.

2.2 - LE BUDGET PRINCIPAL D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement quant à elle est l'expression comptable de l'action structurante de la municipalité, donc de la mise en œuvre de son projet.

Ses variations, parfois très importantes d'une année à l'autre, dépendent du choix politique de mener des opérations patrimoniales et suivent le cadencement inscrit dans les Plans de Programmation d'Investissement, à l'échelle du mandat.

2.2.1 - L'évolution des recettes d'investissement sur la période 2012 - 2015

Les recettes de la section d'investissement sont issues des fonds propres de la commune (excédent des exercices précédents), des virements de la section de fonctionnement, du FCTVA, des subventions, et de l'emprunt si nécessaire.

Les fonds propres

<i>investissement</i>		<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>hypothèse CA 2015</i>
Recettes		1 044 628,50	964 282,29	572 469,55	932 703,34
10	DOTATIONS FONDS DIVERS & RESERVE	583 178,58	386 743,97	547 469,55	932 703,34
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	231 449,92	77 538,32	25 000,00	0,00
16	EMPRUNTS	230 000,00	500 000,00	0,00	0,00

Les collectivités doivent faire face au double enjeu de la perte des recettes de dotations et l'augmentation des charges de contingents et de structures.

Le chapitre 10 est constitué des recettes suivantes :

- le Fonds de compensation de la TVA. FCTVA
Il s'agit d'une recette de reversion du montant de TVA payé par la collectivité sur ses dépenses d'investissement éligibles à N-2.
Pour mémoire, le montant attendu pour 2016 correspond à 15.761% du montant de TVA payé sur les dépenses d'investissement 2014. Il était de 15.482% pour les dépenses antérieures au 1/1/2014.
- la Taxe Locale d'équipement. TLE - recette assez volatile, liée à la production de m² (permis de construire..) pour mémoire elle était de 45 070€ en 2013, 35 500 en 2014 et 30 000 € en 2015.
- les Excédents de fonctionnement capitalisés (excédent N-1 en partie ou en totalité reversé à la section d'investissement). Ils dépendent avant tout de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 et de la décision politique de l'affecter partiellement ou totalement à la section d'investissement. Pour mémoire 2013 : 271 657€ ; évaluation 2015 : 659 000€.

- Les subventions sont perçues au terme de l'opération d'investissement pour laquelle elles ont été accordées.

Les autres recettes

Il s'agit de recettes d'investissement issues de la section de fonctionnement et qui correspondent à l'amortissement des biens acquis ou constitués. S'ils constituent une charge à la section de fonctionnement, les recettes d'amortissement sont indispensables au renouvellement des équipements, des matériels et certaines installations ou aménagement de voiries ou de bâtiments par exemple.

Les recettes d'amortissement se montent à 343 800 € en 2015.

2.2.2 - Les Dépenses d'investissement

Les dépenses sont consacrées aux matériels techniques et professionnels permettant d'assurer le service public et les missions de la Collectivité, à l'acquisition de terrains, à la construction de bâtiments et aux opérations de voirie, de réseaux comme de réhabilitation du patrimoine, mais également au remboursement du capital de la dette et de la prise en charge du déficit de l'année précédente.

Comme les années précédentes, l'investissement 2016 sera composé d'opérations structurantes (travaux nouveaux et précédemment engagés sur 2015) et de programmes récurrents (renouvellements des équipements...)

L'endettement

Le montant de l'endettement doit être mis en rapport avec la capacité de la collectivité à y faire face.

Etat des restes à réaliser au 31/12/2015 en dépenses

article	libellé et affectation	justification	RAR 2015
202	Documents d'urbanisme	urbanisme ZAC + études hydrauliques	23 400
202	Documents d'urbanisme	études liées au PLU	37 605
2031	Frais d'études.	divers études gymnase	6 876
2051	Concessions, licences & droits similaires	application - PV électronique police municipale	306
204	Subv. équipt versées - Autres E.P. Locaux	travaux réseaux SMEG	10 896
2111	Terrains nus	acquisition terrain	16 236
2135	installations générales, agencements	remplacement chaudière centre socio-culturel	21 612
2135	installations générales, agencements	travaux crèche	3 770
21538	Autres réseaux	vidéo protection	94 876
21568	Autre matériel défense incendie	programme de remplacement des bornes incendie	11 462
21578	Autre Matériel et outillage de voirie	réserves	1 652
2158	Autres instal., mat. outillag.	outillage	843
2182	matériel de transport - véhicule	acquisitions de 2 véhicules services	17 703
2183	Matériel de bureau & matériel informat.	TBI école élémentaire	10 158
2188	Autres immob. corp.	matériel salle judo	690
2315	immobilisation corporelle	columbarium cases supplémentaires	7 560
TOTAL			265 645

Etat des restes à réaliser au 31/12/2015 en recettes

article	libellé et affectation	justification	RAR 2015
822	Groupement à Fiscalité propre	vidéoprotection - fonds de concours Nîmes Agglo	84 269
TOTAL			84 269

Estimation du résultat de clôture 2015 du budget général

Prévision du Résultat avec report n-1 (hors RAR)	Résultat estimatif de clôture de l'exercice 2015
Résultat de fonctionnement	+ 670 289
Résultat d'investissement	- 123 285
Résultat de l'exercice	+ 547 004

3 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 - et prospective

3.1 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles regroupent plusieurs éléments :

Description	prévision au BP 2016
Fonds propres	720 000 €
Subventions	105 500 €
Emprunt	1 500 000 à 2 000 000 €
Amortissements	346 250 €

- Le Fonds de Compensation de la TVA devrait s'élever à environ 115 000 €.
- Le niveau des subventions s'établira à environ 105 500 €, dont 84 269 €, inscrits en restes à réaliser estimés au 31/12/2015, auxquelles vont s'ajouter des aides de la réserve parlementaire.
- La Taxe d'Aménagement ne nous a pas été notifiée à ce jour, la recette serait estimée à 30 000€ contre une prévision de 35 000 € au BP 2015.
- Les recettes d'amortissement sont évaluées à 346 250 € en 2016.

3.2 - LES INVESTISSEMENTS ENVISAGES

La capacité à investir de la collectivité s'amenuise au même rythme que la diminution de ses recettes, couplée à l'indispensable besoin en entretien du patrimoine existant, qui n'a dans les dernières années pas été correctement entretenu.

Pour autant, depuis 2 ans, la collectivité a su réduire ses dépenses compressibles, tant en investissement qu'en fonctionnement et donner des marges qui ont permis d'assumer la charge nouvelle de la réforme des rythmes scolaires, du coût de l'instruction du droit de sol assuré par Nîmes Agglo (environ 9 000 euros par an), les coûts liés aux retards pris dans les années précédentes, (entretien des équipements et bâtiments) les recrutements nécessaires, mais aussi et surtout pour les projets structurants.

Aménagement Urbain logements sociaux - urbanisme

- Le PLU devant être achevé en 2017, l'exercice 2016 sera consacré à la phase 1 et 2.
- les études nécessaires à la réalisation du Gymnase et à la ZAC se poursuivent.

Voirie communale - réseaux divers - Bâtiments et cadre de vie

- Les études pour la réfection des rues du centre village sont programmées pour 2016 - Les travaux pourraient débuter en 2017 - 2018.
- La commune expérimentera également avec le concours de l'Agglomération de Nîmes Métropole la pose de containers enterrés sur le centre village.
- Les travaux d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité des bâtiments communaux face aux inondation, en lien avec l'EPTB du Vistre (un programme sur 2 ans est prévu) : l'école maternelle sera prioritairement traitée.
- Des efforts importants doivent être consacrés à l'entretien des bâtiments (chaudière, isolation, huisserie, rénovation ...) une enveloppe annuelle de 35 000 € est prévue sur 4 ans.
- En 2016, la réalisation des bureaux des services généraux (espaces verts - voirie - services techniques) est programmée pour permettre à la fois de déplacer sur le site et auprès des agents le directeur des services techniques, le secrétariat, mais aussi libérer des espaces de travail à la mairie, aujourd'hui exigüe, et ainsi améliorer l'accueil des publics.
- L'agenda d'accessibilité programmée sur 7 ans, prévoit une enveloppe annuelle de 75 000 €. en 2016, les voiries du cimetière et la signalétique seront réalisées cette année.
- L'acquisition d'un panneau d'information lumineux est prévu et sera en partie financé par une subvention des crédits parlementaires sollicitée auprès de madame la sénatrice.
- Un important programme de réfection de toiture et d'étanchéité est prévu pour 2016.
- Une analyse de l'état des chaudières et des installations sanitaires des bâtiments est en cours : une enveloppe de 15 000 € par an est prévue à partir de 2017.

Sécurité et prévention

La poursuite du programme de renforcement de la vidéo protection (tranche 2) pour arriver à 22 caméras d'ici 2017.

Equiperment des services

- le parc informatique sera renouvelé régulièrement - une enveloppe de 6 000 € est prévue chaque année.

Enfance - réussite scolaire et petite enfance

- La commune investit dans les TBI, l'équipement des écoles, et le mobilier chaque année.
- Des jeux extérieurs, dangereux et en très mauvais état seront remplacés en 2016, en partie financés par une aide de la réserve parlementaire.
- Des travaux à la crèche sont prévus en 2016 (remplacement d'une baie vitrée, réfection partielle de la cour, réfection des peintures intérieures).

Ce prévisionnel des investissements sera réajusté en fonction des besoins, du rythme des réalisations, voire des urgences, et bien entendu des subventions pouvant être obtenues, comme de la capacité de la collectivité à emprunter.

F) La résorption du déficit de logements sociaux (265 logements)

La collectivité entend poursuivre son action volontariste pour réduire le nombre de logements sociaux manquants.

A l'échéance du plan triennal 2014 -2016, 58 logements doivent être produits : La commune, en lien avec l'EPF va mener une opération sur la zone du Château d'eau, dans le but de récupérer le

droit de préemption, mais également réduire le prélèvement de l'état qui s'est élevé à 69 000 euros en 2015 et retrouver des marges financières pour les besoins propres de la commune.

Au delà de l'aspect financier, c'est avant tout le moyen de réaliser des logements décents accessibles aux Milhaudois : aux jeunes qui peinent à se loger dans leur ville d'origine, comme aux seniors dont les revenus s'amenuisent et ne leur permettent plus de louer dans le secteur privé.

G) La culture et les festivités

La commune, malgré une réduction des crédits affectés, maintient un programme culturel et festif, éclectique pour toucher un large public, et toutes les générations.

H) L'environnement et la préservation des sites naturels

La préservation de l'environnement (garrigue, cabanisation, requalification des cours d'eau, entretien des fossés, entretien des pistes DFCI) est également un point essentiel au maintien de la qualité de vie des milhaudois. Un programme de nettoyage des chemins de garrigue est envisagé sur plusieurs années, qui va mobiliser plus de 35 000 € d'argent public.

Récapitulatifs des estimations de besoins de financement par postes principaux.

Description	projet 2016*	projet 2017	projet 2018
études aménagement urbain - urbanisme - PLU	35 000	20 000	15 000
programme de voirie et réseaux	80 000	80 000	80 000
réduction de la vulnérabilité des bâtiments	15 000	15 000	10 000
travaux d'entretien des bâtiments	60 000	45 000	35 000
agenda d'accessibilité	75 000	75 000	75 000
sécurité - prévention	100 000	50 000	
besoins des services	10 000	10 000	10 000
enfance et réussite scolaire	55 000	15 000	15 000
construction du gymnase	800 000	1 960 000	0

* Enveloppe prévisionnelle hors Restes à réaliser 2015

Conclusion :

Plus que jamais, la commune poursuit trois objectifs prioritaires :

- une politique de proximité qui répond aux besoins des Milhaudois, aux enjeux territoriaux et sociaux, notamment la réussite scolaire de nos enfants et le soutien aux personnes fragiles.
- une politique d'investissements dans des projets qui préservent la qualité de vie et qui confortent les équipements existants.
- une politique de gestion rigoureuse et de contrôle de la fiscalité, soucieuse de préserver au mieux les ménages, tout en dégageant les marges de manœuvre nécessaires aux actions à mener.

Ces priorités sont le socle des orientations budgétaires de la municipalité dans ce contexte de rigueur, la commune de Milhaud entend porter un budget volontariste qui vise à maintenir l'endettement dans les ratios acceptables et dégager des marges de manœuvre suffisantes pour mettre en œuvre ses projets pour l'avenir de la ville.

L'équipe majoritaire mène un travail permanent pour la recherche d'économies et une meilleure gestion de la dépense publique, sur des actions ciblées et resserrées. ces analyses assidues sont réalisées, depuis quelques mois par les services pour optimiser les contrats de prestation, relancer les marchés publics régulièrement et s'assurer, par une mise en concurrence régulière les fournisseurs et prestataires, de payer le meilleur prix pour les services qui doivent être externalisés.

Des solutions financières et comptables, sont à l'étude et en cours de validation : plusieurs seront mises en œuvre dès 2016 ; certains contrats qui seront suspendus ou relancés à leur terme généreront des économies en 2017.

La municipalité va également mettre en place son projet de services qui permettra de redéployer les compétences et les missions des agents, pour renforcer la qualité de service public. Le projet amorcé en 2015 sera poursuivi en 2016 et 2017.

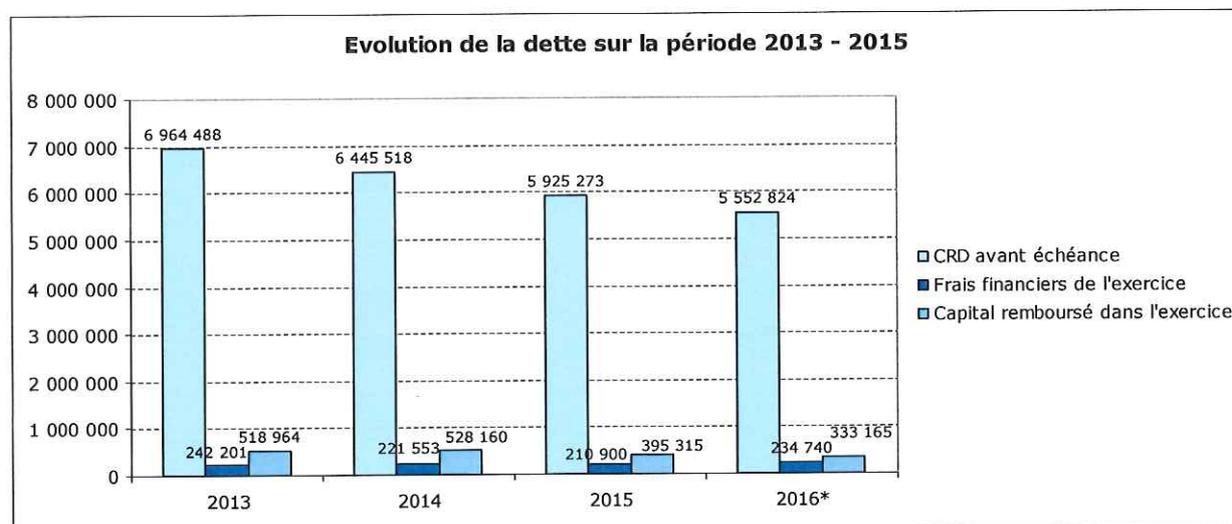
L'accent sera mis dès 2016 sur l'ensemble des services techniques dont l'organisation doit faire l'objet d'un travail de fonds.

La priorité reste la maîtrise des dépenses de fonctionnement, cibler les économies sur les dépenses compressibles et redonner des marges pour l'entretien courant des bâtiments et des installations.

Objectif : Mener une politique financière cohérente et efficace pour soutenir les investissements et les équipements qui contribuent aussi au maintien des emplois et à l'activité économique du bassin Nîmois.

La municipalité réaffirme sa volonté de maintenir les taux de fiscalité cette année encore et de trouver ses marges sur des solutions volontaristes et pragmatiques. Les opérations ne seront pas lancées si les financements (fonds propres et subventions) ne constituent pas une part substantielle du coût global, avant recours à l'endettement.

ANNEXE : LA DETTE



Structure et encours de la dette (estimation CA 2015)

	Quantité	%	Capital restant du au 31/12/2015	%
Emprunts à taux fixe	16	80%	4 055 127	73%
Emprunts à taux révisable	3	15%	1 494 005	26.93%
Emprunts à taux variable	1	5%	3 692	0.07%
Total	20	100%	5 552 824	100 %

Répartition de la dette par établissement bancaire

Etablissement bancaire	nombre d'emprunts	% du nombre d'emprunts	CRD	% CRD
Crédit Agricole	10	50%	3 414 973	61.50%
Caisse d'épargne	2	10%	411 363	7.41%
Caisse Française de Financement Local	7	35%	1 594 171	28.71%
La banque Postale	1	5%	132 317	2.38%
	20	100%	5 552 824	100%

Dettes par habitant au 31/12/2015

Dettes au 31/12/2015	5 552 824 €
Population légale 2015	5 869
Encours de la dette par habitant	946.12 €
<i>Ration Dette/hab de la strate en 2014</i>	870 €

Les budgets annexes

La ville possède un budget annexe en 2015 : Le budget "vente de caveaux"

Estimation du résultat de clôture 2015 du budget annexe

Prévision du Résultat avec report n-1	Résultat estimatif de clôture de l'exercice 2015
Résultat de fonctionnement	- 25 350
Résultat d'investissement	0
Résultat de l'exercice	- 25 350

En 2016, un second budget annexe dénommé "permis d'aménager le parvis du Gymnase" destiné à l'opération d'aménagement et de division d'un terrain appartenant à la commune, en deux parcelles dont l'une partie sera cédée à un opérateur social, et l'autre constituera le terrain d'assiette du gymnase.

Ce budget a une durée liée à celle de l'opération: les crédits issus du solde de cession de la parcelle / frais d'aménagements et d'études seront reversés au budget général au terme de l'opération.

Cette opération a vocation à financer une partie des travaux du gymnase et de participer à la réalisation d'une opération de logements aidés, par la vente du terrain à l'opérateur.